



Réunion publique Requalification de la place du Parc

Jeudi 10 octobre 2024



Contexte et Objectifs

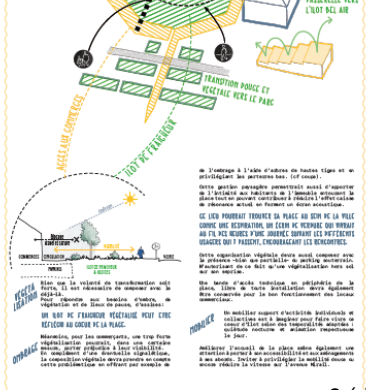
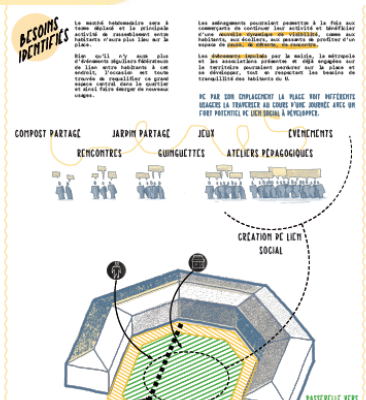
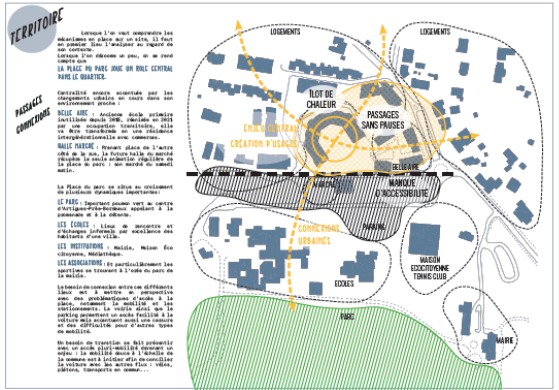
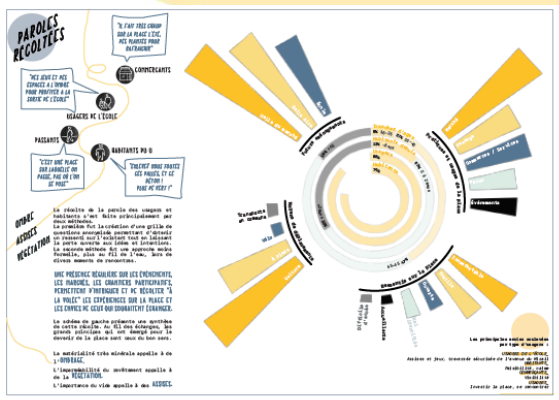
Le réaménagement de la place s'inscrit dans le cadre d'un projet de redynamisation du Centre-ville. Les principaux enjeux sont la requalification de la place par la définition de nouveaux usages, et la connexion aux futurs projets urbains, notamment la Halle du marché, l'îlot Bel Air (résidence intergénérationnelle et commerces), le parc, les écoles, les habitations et les commerces.

Au regard de ce contexte, deux objectifs principaux seront à intégrer dans le cadre du réaménagement de la place :

- **Offrir un îlot de fraîcheur de proximité** en densifiant la végétation et en ayant un équilibre entre les surfaces perméables et imperméables
- **Créer un nouveau lieu de rencontre** en générant de nouveaux usages



Grands principes du projet



NE PAS VOIR DE PROBLEME

Il ne faut pas voir de problème, mais plutôt de solutions.

PROBLEME ECONOMIQUE

PROBLEME SOCIAL

CONCEPTS SERVICES

PROBLEME

REPERES

La place

REPERES

REPERES

REPERES

En 2023, le collectif Cancan a porté pour Bordeaux Métropole et la ville d'Artigues-près-Bordeaux une opération d'urbanisme tactique sur la place du Parc.

Ceci a permis d'orienter les études de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place.

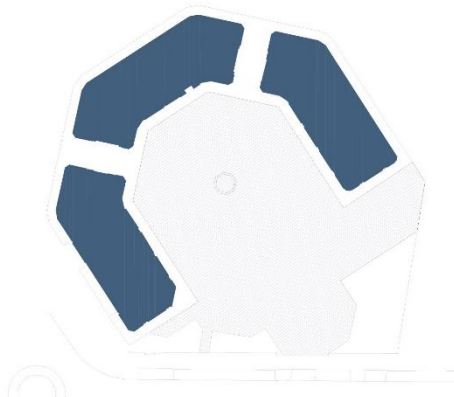
En imaginant une «PLACE JARDIN» alternant lieux intimistes (pauses/détentes) et lieux conviviaux (échanges/ rencontres/animations), cette dernière offrira de nouveaux espaces appropriables par toutes et tous à l'échelle du quartier



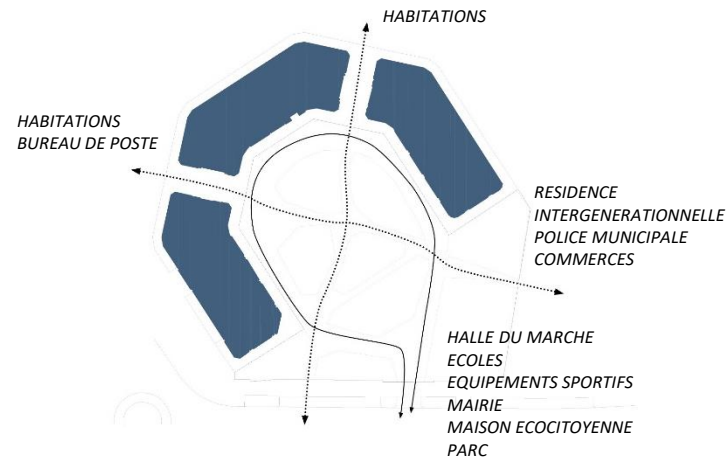
Principes d'aménagement

SURFACE DE LA PLACE : 2453 M²
SURFACE MINERALE : 2077 M²
SURFACE VEGETALE : 376 M²
SOIT 15% DE LA PLACE

1- LA PLACE AUJOURD'HUI



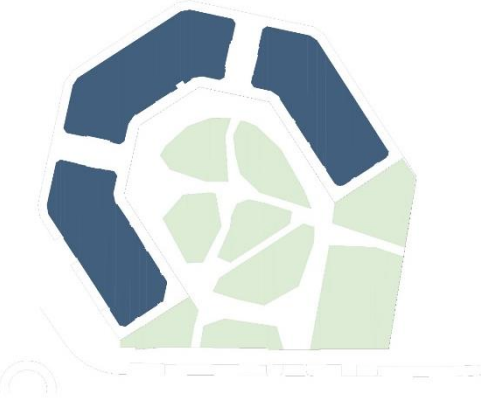
2- LA PLACE : LIEU D'ARTICULATION ET DE CONNEXIONS URBAINES



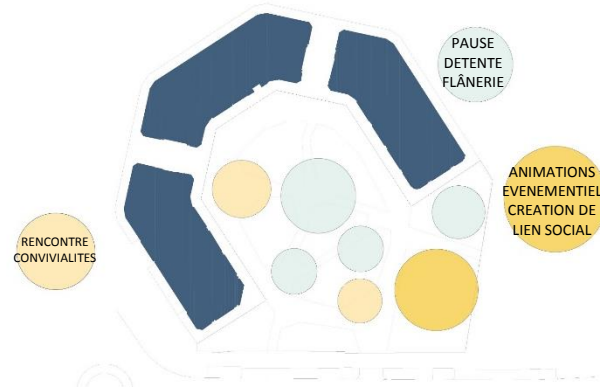
3- REpondre AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

ENVIRON 1095 M² D'ESPACES VÉGÉTALISÉS CRÉÉS
SOIT 59 % DE LA PLACE

ENRICHISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉS
CREATION D'UN ILOT DE FRAICHEUR
OMBRE RAFFRAICHISSANTE
PERMÉABILITÉ DES SOLS
INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES



4- REpondre AUX PROBLEMATIQUES D'USAGES



Plan d'aménagement

- Garder le caractère central et traversant de la place
- faciliter les liaisons douces et l'accès aux différents commerces.
- deux axes principaux reliant les différentes polarités entre-elles
- réancrer la place dans son territoire.
- constituer une continuité du paysage environnant et une extension du parc.
- La déminéralisation et végétalisation des îlots qui se dessinent fait écho au besoin de végétal exprimé par les habitants.
- plus de 1 450 m² d'espaces végétalisés.



Ambiance

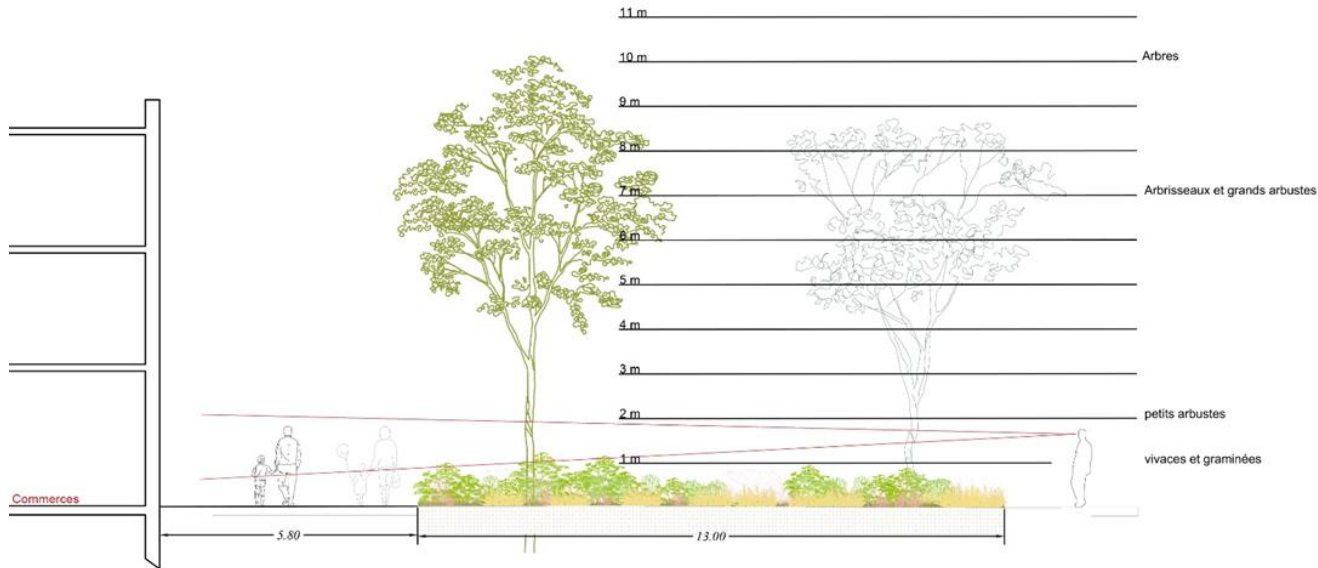


Visibilité des commerces

Totem

Arbres de haute tige

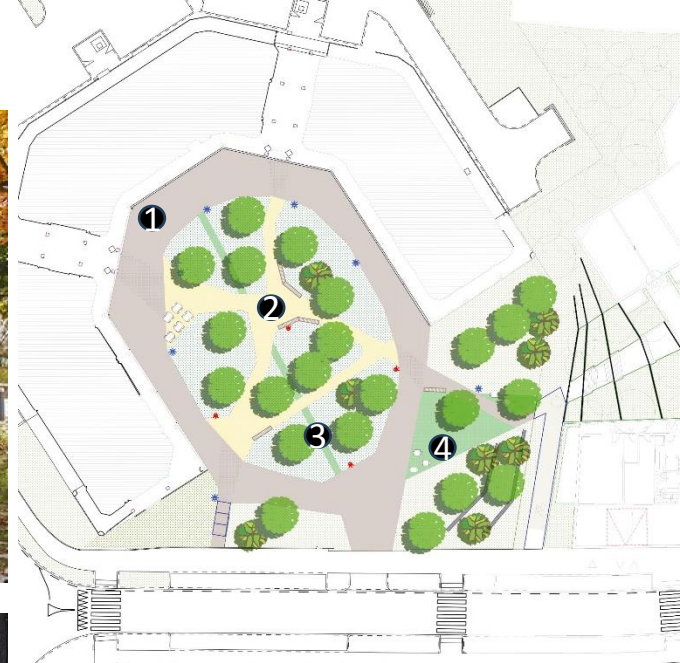
Végétation arbustive basse



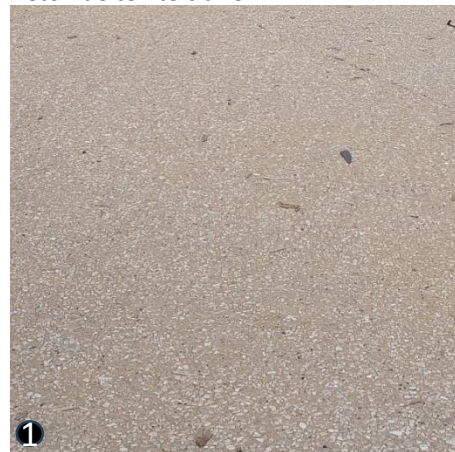
Les matériaux

- ❶ Cheminement principal : en béton teinte claire
- ❷ Cœur de jardin : insert de dalles dans le béton
- ❸ Le chemin des écoliers : dalles à joints larges végétalisés
- ❹ La placette : dalles à joints larges engazonnés

Dalles à joints larges enherbés



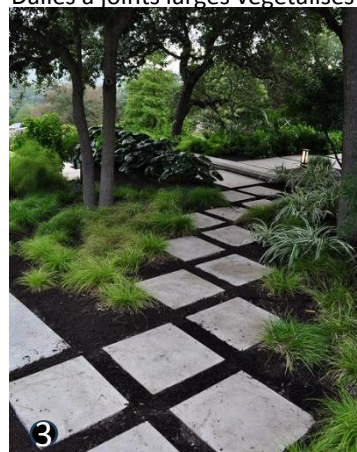
Béton de teinte claire



Insert de dalles dans le béton



Dalles à joints larges végétalisés



La palette végétale

apporter une forte végétalisation sans nuire à la visibilité des commerçants.

- Arbres aux **ports diversifiés**.
- Arbres **sélectionnés en pépinière** afin de s'assurer que la hauteur du houppier soit suffisante pour ne pas masquer les vues (hauteur du tronc 1.60m minimum)
- **Implantation stratégique** afin de conserver la visibilité sur les commerces

- ✓ 21 arbres plantés
- ✓ 8 arbrisseaux plantés
- ✓ 2 arbres existants conservés
- ✓ Surface plantée d'arbustes et vivaces : 725 m²
- ✓ Surface engazonnée : 733 m²



Orme du Japon



Érable Pacific Sunset



Amélanancier



Merisier



Érable à trois fleurs



Sophora



Charme houblon



Micocoulier

Le mobilier

Favoriser une diversité d'usages pour la pause, la détente et la rencontre

- Des **banquettes** épouseront les lignes des massifs plantés
- Des **tables et assises** seront installées
- Des **soutènements en gabion** renforceront les capacités d'assises



Choix de mobilier en bois :

- ✓ pour faire écho à la nouvelle halle
- ✓ S'intègre à la végétation par sa douceur et sa chaleur
- ✓ Matériau naturel et durable



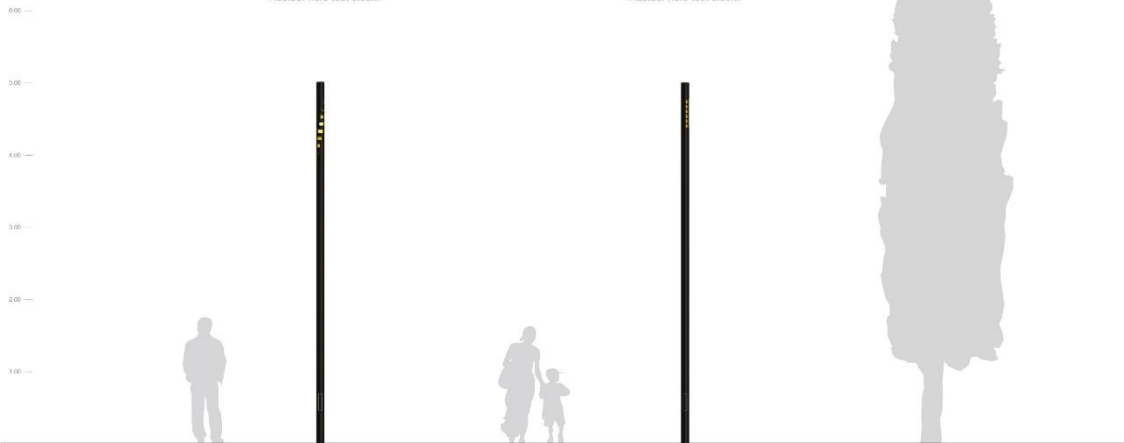
L'éclairage

- Etude d'éclairage menée par le SDEEG pour le compte de la ville d'Artigues
- Eclairage pensé pour une intégration optimale dans son environnement (habitations / commerces / végétations ...)



 Colonne LINE TWIST 270°
6 Modules M1 GOLD PERF
Hauteur hors-tout 6.00m

 Colonne LINE ASYM
1 Module M6 GOLD PERF
Hauteur hors-tout 6.00m



La brumisation

Les bénéfices de l'installation d'un système de brumisation

- la vaporisation d'eau participe localement au **rafraîchissement de l'air ambiant** mais également au **rafraîchissement par contact**,
- il **protège la végétation** en réduisant l'évapotranspiration,
- associé à l'ombre générée par la présence des arbres, c'est l'option la plus efficace en termes de rafraîchissement.

- ✓ La brumisation renforce l'effet 'd'îlot de fraîcheur'
- ✓ Offre une animation supplémentaire sur le 'chemin des écoliers'



Installation de brumisateurs dans les parcs urbains de la Ville de Dijon (21)
Crédit photo : aj3m



Planning prévisionnel



Commission d'Indemnisation Amiable (CIA)



L'indemnisation amiable, qu'est-ce que c'est ?

- Dispositif destiné à indemniser les professionnels, entreprises et **commerçants riverains** des chantiers/travaux du tramway, du bus express, de voirie ou d'assainissement en maîtrise ou co-maîtrise d'ouvrage de la Métropole, lorsque ces travaux durent plus de 4 mois et occasionnent une **perte de chiffre d'affaires spéciale, anormale et certaine.**



Quelles conditions pour bénéficier de ce dispositif ?

Critères inspirés de la jurisprudence administrative relative à la réparation des dommages de travaux publics.

- Mon activité a été déclarée et créée avant la déclaration d'utilité publique ou la date du document attestant de l'information des travaux ;
- Mon activité est considérée comme riveraine des travaux ;
- Je subis une baisse de chiffre d'affaires et en conséquence une **perte de marge brute** en raison de ces travaux.



Comment est calculée mon indemnité ?

Indemnisation basée sur la perte de chiffre d'affaires par rapport à la moyenne des trois années précédentes, et pondérée par la marge commerciale et l'économie éventuelle de masse salariale.

- Possibilité de déposer plusieurs dossiers.
- Plafond à **25 000 € par commerce et par période de 12 mois de chantier.**



Le dossier de demande d'indemnisation :

- Retrait d'un dossier possible dès le début des travaux
- A fournir :
 - .3 dernières liasses fiscales
 - .CA mensuels hors taxe/ Masse salariale
 - .RIB
 - .K-bis (- de 6 mois)



Comment déposer une demande d'indemnisation ?

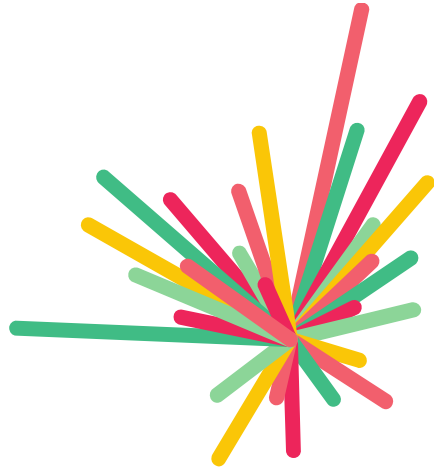
- Contactez le secrétariat de la Commission d'Indemnisation Amiable de Bordeaux Métropole :

Claudia Afonso

05-56-99-89-18

cia@bordeaux-metropole.fr





**BORDEAUX
MÉTROPOLE**